

Demande d'aide financière Fonds de soutien exceptionnel aux étudiants (FSEE)

Dossier à retourner au plus tard **le jeudi 31 octobre 2024 avant 13h**, exclusivement sur l'adresse **fsee@psbb.fr**

L'aide du Fonds de soutien exceptionnel aux étudiants (FSEE) du PSPBB a vocation à soutenir les étudiants qui rencontrent des difficultés économiques.

NOM PRENOM :

MAIL :

TELEPHONE :

Cursus PSPBB :

- | | | |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> DNSPM 1 <input type="checkbox"/> DE | <input type="checkbox"/> DNSPC 1 | <input type="checkbox"/> DNSPD 1 |
| <input type="checkbox"/> DNSPM 2 <input type="checkbox"/> DE | <input type="checkbox"/> DNSPC 2 | <input type="checkbox"/> DNSPD 2 |
| <input type="checkbox"/> DNSPM 3 <input type="checkbox"/> DE | <input type="checkbox"/> DNSPC 3 | <input type="checkbox"/> DNSPD 3 |
| <input type="checkbox"/> Post DNSPM – DE | | |

Discipline :

- Master improvisation et création musicale

Boursier : oui non Si oui, échelon :

Nom du conseiller aux études, pour la danse et le théâtre :

Nom du professeur référent le cas échéant ou conseiller aux études pour le DE

ou direction de département, pour la musique :

Montant demandé :
(Pas de demandes mensuelles)

Budget annuel (année universitaire en cours)

Ressources mensuelles		Charges mensuelles fixes	
Bourse/Allocation mensuelle		Loyer ou frais d'hébergement	
Salaire mensuel régulier (emploi, stages)		EDF	
Pension alimentaire		Assurance habitation	
Aide familiale		Transport	
APL/ALS		Mutuelle	
Autres (préciser)		Téléphone/internet	
		Alimentation	
		Frais liés au cursus (préciser) :	
		Autres (préciser)	
TOTAL RESSOURCES		TOTAL CHARGES	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements.

Date et signature :

PIECES A JOINDRE

Merci de nommer impérativement les fichiers joints en fonction du document concerné (lettre de motivation, copie du bail locatif, facture EDF, etc.) et en faisant figurer le nom et prénom (par ex. NOM_Prénom_Lettre de motivation)

Merci de ne pas envoyer de documents photographiés.

- Lettre motivant la demande
- Copie de la pièce d'identité
- Copie du livret de famille / du PACS
- Copie du bail locatif / certificat d'hébergement
- Notification de bourse définitive 24-25
- Bulletins de salaires* / Note d'auteur / Note d'honoraire / tout document justifiant les dernières ressources de 2024
*Merci de biffer le numéro de sécurité sociale « N°SS »
- RIB au nom de l'étudiant
- Tout autre document attestant des difficultés rencontrées

Contacts :

La scolarité

fsee@pspbb.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt pour l'examen des demandes d'aide financière sur FSEE**. Elles sont destinées aux **Membres de la commission et de l'administration**. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : cnil@pspbb.fr

Examen des demandes lors de la commission FSEE le jeudi 12 décembre 2024

Extrait du règlement FSEE :

Le FSEE du Pôle est administré par une commission présidée par le-la directeur-trice de l'EPCC. Elle est composée :

- D'un représentant des étudiants choisi parmi les élus au CA ou au CP ;
- D'un représentant des enseignants choisi parmi les élus au CA ou au CP ;
- D'un représentant des conseillers et coordinateurs choisi alternativement parmi eux, de manière périodique ou en fonction de la discipline dominante parmi les requérants ;
- D'un représentant de l'administration (scolarité).

Le ou la Secrétaire générale est présent€ et administre le Fonds : les aides exceptionnelles sont versées par décision de la direction après avis de la commission, en fonction du budget disponible.

L'aide financière est versée en une fois à l'issue de la commission, par virement bancaire directement au bénéficiaire, sauf exception. Le montant est fixé par la direction, en fonction de l'avis de la commission et des crédits disponibles. Le montant maximum de chaque aide est de deux mille euros.